



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-douzième session

Rome, 24-28 avril 2023

**Propositions soumises par la Fédération de Russie pour décision
concernant les conclusions des points 5 et 6 de l'ordre du jour provisoire**



**MISSION PERMANENTE
DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE
AUPRÈS DE LA FAO ET DES AUTRES
ORGANISMES DES NATIONS UNIES À
ROME (ITALIE)**

Via Vicenza, 3 00185 Roma

Tél.: 06 902 357 44; Télécopie: 06 902 357 30

N° 74

Le 21 avril 2023

Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Président indépendant du Conseil,

La Fédération de Russie a pris note des propositions soumises par les États-Unis d'Amérique pour décision concernant les conclusions du point 5/5.1 (Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique / 5.1 Chaînes d'approvisionnement alimentaire mondiales durables: mise en œuvre complète des deux accords d'Istanbul signés en juillet 2022 sous l'égide de l'ONU [connus sous le nom d'Initiative céréalière de la mer Noire] pour préserver la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous au niveau mondial) de l'ordre du jour provisoire de la 172^e session du Conseil de la FAO (CL 172/1 Rev 2).

1. La partie russe souhaite appeler votre attention sur le fait que les États-Unis d'Amérique ne sont partie ni à l'initiative relative au transport sûr des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens (accord conclu, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies [ONU], par la République de Türkiye, la Fédération de Russie et l'Ukraine) ni au protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU concernant l'aide à la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux (que l'on nomme également «Initiative céréalière de la mer Noire»). Nonobstant cela, la Fédération de Russie propose que les modifications ci-après soient apportées au projet de décision.

**S. E. M. QU DONGYU DIRECTEUR GÉNÉRAL
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE (FAO)**
Rome

**M. HANS HOOGEVEEN
PRÉSIDENT INDÉPENDANT DU CONSEIL
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**
Rome

Paragraphe b – **supprimer**;

Paragraphe f – nouvelle formulation: a souligné à nouveau qu'il était important d'assurer la stabilité **des deux accords d'Istanbul signés le 22 juillet 2022 sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à savoir l'initiative relative au transport sûr des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens et le protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU concernant l'aide à la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux, et de les renforcer**;

Paragraphe g – a noté l'impact positif et essentiel **de la mise en œuvre des accords** sur la sécurité alimentaire mondiale, les prix des denrées alimentaires et les perturbations des échanges commerciaux, qui s'en voient atténuées, en particulier pour les populations les plus vulnérables, comme l'ont souligné notamment la FAO, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Secrétaire général de l'ONU;

Paragraphe i – nouvelle formulation: **a appelé toutes les parties à mettre pleinement en œuvre les accords, à appuyer les efforts déployés par le Secrétaire général de l'ONU à leur égard et à en permettre le plein déploiement**;

Paragraphe j – a prié instamment la FAO de soutenir **les accords** en fournissant un appui technique et un appui en matière de données, conformément au mandat de l'Organisation, et a demandé que les membres soient régulièrement informés à ce sujet;

Insérer un nouveau paragraphe – **a prié instamment la FAO de fournir également un appui technique et un appui en matière de données, conformément au mandat de l'Organisation, concernant la mise en place de corridors de solidarité, notamment leur contribution à la sécurité alimentaire régionale et mondiale, et a demandé que les membres soient régulièrement informés à ce sujet**;

Paragraphe k – a pris note du protocole d'accord entre la Fédération de Russie et le Secrétariat de l'ONU concernant la promotion des produits alimentaires et engrais russes sur les marchés mondiaux et **s'est déclaré profondément préoccupé par le fait que le protocole ne soit pas intégralement mis en œuvre**;

Paragraphe l – a exprimé sa gratitude au Gouvernement de la Türkiye pour le soutien diplomatique et opérationnel apporté au **Centre conjoint de coordination**;

2. Conformément à l'article XI du Règlement général de l'Organisation (RGO), applicable *mutatis mutandis* au Conseil, la Fédération de Russie a également le plaisir de soumettre au Conseil pour décision, comme le prévoient l'article XII du RGO et l'article VI du Règlement intérieur du Conseil, une autre décision relative aux conclusions du point 5 (Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique) de l'ordre du jour provisoire de la 172^e session du

Conseil de la FAO (annexe 1). Nous saurions gré au secrétariat de bien vouloir diffuser le texte de la présente lettre en tant que proposition officielle soumise pour décision.

3. La Fédération de Russie a en outre pris note de la proposition présentée pour décision concernant les conclusions du point 6 (Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO]) de l'ordre du jour provisoire de la 172^e session du Conseil de la FAO. Étant donné que les précédentes recommandations du Conseil de la FAO ainsi que la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies mentionnée dans le texte de la proposition ont été adoptées au moyen d'un vote, nous demandons que cette proposition soit soumise à un vote du Conseil.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président indépendant du Conseil, l'assurance de notre considération distinguée.

Ambassadeur et Représentant permanent

Victor Vasiliev
[signé sur l'original]

Pièces jointes

Annexe 1, point 5:

Proposition présentée au Conseil pour décision à sa 172^e session au titre du point 5 de l'ordre du jour provisoire:

Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique

Le Conseil:

- prend note du document d'information portant la cote CL 172/5, intitulé «Défis liés à la sécurité alimentaire mondiale et principales causes: conflits et guerres en Ukraine et dans d'autres pays, ralentissements et fléchissements, et changement climatique»;
- rappelle la résolution 76/191 du 17 décembre 2021 de l'Assemblée générale des Nations Unies, intitulée «Mesures économiques unilatérales utilisées pour exercer une pression politique et économique sur les pays en développement»;
- rappelle également la résolution 52/13 du 3 avril 2023 du Conseil des droits de l'homme, intitulée «Les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme», en particulier le vingt-quatrième alinéa du préambule et le paragraphe 14;
- a demandé que la FAO continue d'examiner l'impact des sanctions et des restrictions en tant que principale cause de ralentissements et de fléchissements et qu'elle présente au Conseil, à ses prochaines sessions, une évaluation des répercussions des sanctions sur la sécurité alimentaire mondiale;
- a décidé de rester saisi de cette question et de l'ajouter à l'ordre du jour de ses prochaines sessions ordinaires / de la 43^e session de la Conférence.